

PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE, INTERVENTIONNISME ET CHANGEMENT DE RÉGIME

PAR

PETER ACKERMAN (*)

ET

MICHAEL J. GLENNON (**)

Au début de l'année 2006, peu après avoir ratifié une loi qui exigeait le réenregistrement des ONG et interdisait l'usage de fonds étrangers en vue d'une activité politique, le Président de la Russie, Vladimir Poutine, justifia la résistance de son gouvernement à la démocratie en alléguant des interventions coloniales passées de l'Occident : «*si nous revenons cent ans en arrière et que nous lisons les journaux de l'époque, nous pouvons voir quels arguments les puissances coloniales avançaient pour justifier leur expansion en Afrique et en Asie*, déclara-t-il. *Ils ont argué du rôle civilisateur qu'ils jouaient, du rôle particulier dévolu à l'homme blanc, de la nécessité de civiliser des 'peuples primitifs'. Si nous remplaçons le terme 'rôle civilisateur' par 'démocratisation', nous pouvons alors transposer presque mot pour mot ce que les journaux écrivaient il y a 100 ans*» (1).

V. Poutine est loin d'être le premier chef d'Etat à s'opposer aux interventions extérieures dans les affaires intérieures de son pays. Bien entendu, il n'est pas non plus le premier despote du monde. Quatre siècles plus tôt, Jacques I^{er} d'Angleterre écrivit qu'un peuple n'avait d'autre recours légitime contre un tyran que «*la patience, les prières ferventes à Dieu et le repentir*» (2). Un argument qui s'avéra être le point culminant de la monarchie absolue de droit divin et la cause de sa chute. Les élites du royaume s'en éloignèrent et, en l'espace de trois générations, les *Deux traités sur le gouvernement* de Locke avaient posé les fondements immuables de la théorie démocratique.

(*) Membre de la direction de la Maison de la liberté.

(**) Professeur de Droit international à la Fletcher School of Law and Diplomacy de la Tufts University (Etats-Unis).

(1) Steven Lee MYERS / Andrew E. KRAMER, «Groups of 8 talks, like so much these days, are all about energy : Russia's gad and oil», *New York Times*, 12 juil. 2006.

(2) Jacques I^{er}, «An homily against disobedience and wilful rebellion (1750)», in David WOOTTON (dir.), *Divine Right and Democracy : an Anthology of Political Writings in Stuart England*, Penguin Classics, 1986, p. 102.

Cependant, et cela est d'une ironie poignante, à une ère politique où nous sommes si près de réaliser la vision de Locke dans le monde, les prérogatives des tyrans sont défendues contre l'héritage philosophique de Locke : les Etats, les groupes et les individus engagés dans la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la société civile. La différence est que, cette fois, V. Poutine et d'autres autoritaristes de notre époque s'appuient sur des platitudes repêchées parmi des vieilleries du droit international plutôt que sur des idées religieuses.

Les normes juridiques internationales derrière lesquelles les autocrates se cachent sont des principes datant de l'époque où la dernière technologie innovante était l'imprimerie : il s'agit de la souveraineté de l'Etat et de son corollaire, l'interdiction d'intervention dans les affaires domestiques de celui-ci. Cependant, leur argument n'est plus aussi efficace que du temps de Gutenberg.

La souveraineté de l'Etat reste un pilier important de la structure du droit international, mais l'idée selon laquelle la souveraineté réside à la tête de l'Etat a été remplacée depuis longtemps par celle selon laquelle elle repose dans le peuple de la nation. L'étendue de la souveraineté a encore rétréci au XX^e siècle, quand un vaste ensemble de lois est venu protéger des droits de l'homme internationalement reconnus. Tandis que le nombre de démocraties électorales a presque doublé dans les vingt dernières années, un droit à la gouvernance démocratique, émergeant rapidement, est devenu la partie maîtresse du droit.

Le *casus belli* de la nouvelle contre-offensive des autocrates a été le triomphe des «révolutions colorées» en Géorgie et en Ukraine, qui donnèrent à des millions de citoyens une plus grande liberté politique. Convaincus que l'«influence étrangère» en est responsable, inquiets de se retrouver bientôt sous le couperet, les autocrates aguerris qui subsistent ont entrepris de décourager les défenseurs de la démocratie par le harcèlement et l'intimidation policiers, de fausses accusations et arrestations, des révocations d'enregistrements et la fermeture de leurs bureaux. Les forces de la sécurité en Chine, au Venezuela, en Egypte, en Iran, au Zimbabwe et dans les ex-Etats soviétiques d'Eurasie ont été, entre autres, les plus déterminées dans cette entreprise, provoquant l'arrêt forcé d'un certain nombre de programmes d'aide à la démocratie. Il existe même des preuves d'une possible connivence entre régimes autoritaires : le Président vénézuélien, Hugo Chavez, a récemment rendu visite au Président biélorusse, Alexandre Loukachenko, pour lui annoncer la bonne nouvelle qu'*«il y a maintenant de nombreuses possibilités de former une alliance stratégique afin de sauver le monde de la folie, des guerres et des révolutions colorées»* (3).

(3) «Venezuelian president promotes 'strategic alliance' in Belarus», *RIA Novosti*, 14 juil. 2006.

La clef du succès des défenseurs de la démocratie dans des pays tels que l'Afrique du Sud, la Pologne et le Chili a été leur capacité à générer une pression publique bien canalisée. Ils y sont parvenus en mettant en place des coalitions non violentes, aux fondations larges, visant à prendre d'assaut les principaux appuis des autocrates, tels que leurs alliés en affaires et en économie, ainsi que la loyauté des militaires, de la police, des bureaucraties et des élites amies. Quand ces appuis flanchaient ou s'écroulaient, la victoire était atteinte.

Les autocrates ont peur de tomber sans le soutien de ces groupes. Ainsi, leur nouvel acte de répression n'a pas seulement ciblé les groupes d'opposition, mais aussi l'ensemble des aides extérieures qui entrent ou non dans la catégorie de la « promotion de la démocratie ». Parmi les assaillis, on trouve des groupes luttant pour les droits des travailleurs, l'égalité raciale, les droits des femmes, mais aussi des défenseurs d'objectifs démocratiques plus traditionnels, tels la transparence gouvernementale, les élections libres et le droit à la participation. De tels efforts ont été entrepris par de nombreux gouvernements, des organisations internationales, ainsi que des syndicats variés, des partis politiques, des législatures et des organisations non gouvernementales (ONG).

Certains de ces groupes ne promeuvent pas la démocratie en tant que telle. Leur action peut être, par exemple, de transmettre des connaissances générales sur la résistance non violente. L'aide qu'ils apportent a pris la forme d'activités telles que des entraînements, des échanges, des conseils, la distribution de fournitures pédagogiques, ainsi que la co-sponsorisation de conférences et d'ateliers. Elle est toujours donnée en réponse à des demandes internes. Les formes d'aide les plus controversées – mais souvent les plus efficaces – consistent à répandre des informations sur des tactiques de troubles civils : grèves, pétitions, marches, manifestations, *sit-in*, blocages, actes de non-coopération, y compris les *boycotts*, les démissions officielles, le refus de payer des amendes et des impôts. Cependant, les groupes citoyens actuellement dans la ligne de mire des autocrates ne sont pas vraiment les « sales Américains » va-t'en-guerre qu'ils cherchent à décrire : les groupes incriminés s'abstiennent tous, sans exception, de prôner ou de défendre le recours à toute violence ; ils évitent ceux qui emploient la violence et ne donnent aucune formation aux techniques utilisant la force.

Les autocrates, qui ont le pouvoir de leur côté mais pas le droit, n'ont pas ressenti auparavant le besoin de justifier légalement la suppression des dissidents – les « arguments les plus respectables des droits des rois », enseigna Frédéric le Grand à son frère Henri, sont « tes gros canons » (4). Aujourd'hui cependant, certains d'entre eux ont daigné offrir une justification. Leur explication repose, ici encore, sur un corollaire de la doctrine de la

(4) Lettre de Frédéric le Grand au prince Henry, 21 avr. 1759.

souveraineté : l'interdiction d'intervention dans les affaires domestiques des autres Etats. Par exemple, quand, en 2004, le Président du Zimbabwe, Robert Mugabe, a fait passer une loi contre l'accès des ONG à des fonds étrangers, il a déclaré que son gouvernement « *ne pouvait pas permettre [aux ONG] d'être les canaux ou les instruments d'une interférence étrangère dans nos affaires nationales* ». De même, l'Organisation de coopération de Shanghai, constituée de la Russie, de la Chine, de la Kirghizie, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan, a lancé une attaque à peine voilée contre la promotion de la démocratie en 2005, en insistant sur le fait que « *le droit de chaque peuple à son propre chemin de développement doit être pleinement assuré* », conformément au principe de « *non-intervention dans les affaires intérieures des Etats souverains* ».

LES AUTOCRATES ET LA NORME DE NON-INTERVENTION

Il existe, bien sûr, de nombreux instruments internationaux de protestation contre l'intervention. Plus d'un Etat a protesté quand un autre s'est mêlé de ses politiques intérieures. Les Etats-Unis ne sont pas les seuls à réglementer l'engagement étranger dans les campagnes électorales et le *lobbying*. Cependant, il y a trois problèmes inhérents dans l'appel des autoritaristes à la norme de non-intervention : la pratique, le progrès, la logique.

Premièrement, leur raisonnement a été vidé de son sens par des siècles de pratique étatique contraire. Dès le début, l'interdiction d'intervention a été davantage brisée que respectée. Même dans les années qui suivirent la Paix de Westphalie en 1648, les frontières étatiques s'avèrent perméables et les Etats restèrent sujets aux interférences étrangères. Comme Evan Louard l'a décrit en détail, il était normal pour les gouvernements de chercher à influencer sur la politique d'autres Etats. De nombreux politiciens de premier plan dans les Etats rivaux étaient payés directement par d'autres gouvernements et les groupes d'opposition étaient souvent subventionnés et manipulés de l'étranger.

L'interpénétration politique a augmenté aux siècles suivants. D'ici 1945, quand les auteurs de la Charte des Nations Unies ont entrepris de codifier la norme de non-intervention, l'engagement extérieur était devenu si répandu qu'ils n'ont interdit que l'emploi ou la menace d'emploi de la force d'un Etat sur un autre. Les efforts non violents pour influencer la politique intérieure d'un Etat, aussi intrusifs ou coercitifs soient-ils, n'ont pas été interdits par la Charte. Aujourd'hui, alors que des torrents d'informations, de gens et de capitaux débordent des frontières des Etats, influençant chaque aspect de leurs politiques intérieures, la norme contre l'intervention sans recours à la force est encore plus actuelle que jamais, en tant que limite significative au comportement d'un Etat.

Deuxièmement, l'émergence de droits protégés internationalement sur l'échange d'informations, la participation civique et la gouvernance démocratique sapent les affirmations des autocrates sur les interventions illicites. Le monde a évolué. La fameuse phrase de Talleyrand, selon laquelle «*la non-intervention est un mot qui a le même sens qu'intervention*» (5), est devenue une réalité juridique. Ceci est particulièrement vrai depuis l'avènement des droits de l'homme reconnus de manière internationale. Depuis 1945, des restrictions internationales explicites ont franchi, de plus en plus, les frontières des Etats, afin de les empêcher de refuser des droits fondamentaux à leurs citoyens. Au centre de ces droits, on trouve le droit à l'échange d'informations. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1945 affirmait le droit à «*chercher, recevoir et répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit*». Ce droit est renforcé par les droits de longue date de libre association et de libre assemblée, codifiés de pair avec celui-là dans presque tous les instruments des droits de l'homme. De tels droits impliquent l'existence d'autres droits implicites, sans lesquels ils n'auraient pas de sens : par exemple, le droit d'échanger des informations serait creux sans le droit de récolter des informations et de les communiquer efficacement.

La protection de ces droits dans le droit international est allée de pair avec l'avancement mondial de l'auto-gouvernance démocratique. Comme Thomas M. Franck l'a écrit, «*l'événement le plus lourd de sens du vingtième siècle*» pourrait s'avérer «*le triomphe presque total des notions démocratiques de Hume, Locke, Jefferson et Madison, en Amérique Latine, en Afrique, en Europe de l'Est et, dans une moindre mesure, en Asie*» (6). Ce triomphe se reflète dans les mots de nombreux accords internationaux et de résolutions de l'Assemblée générale. Leur conséquence nette est d'affirmer clairement que, selon les termes de la Déclaration universelle, «*chacun a le droit de participer au gouvernement de son pays, directement ou par le biais de représentants librement choisis*». La volonté du peuple est à présent le fondement consenti de l'autorité gouvernementale, selon la Déclaration de Varsovie de 2000. Cette autorité doit être exprimée «*par l'exercice du droit et des devoirs civiques des citoyens de choisir leurs représentants par des élections régulières, libres et justes, au suffrage universel et égal, ouvertes à plusieurs partis, conduites par bulletin secret, surveillées par des autorités électorales indépendantes, exemptes de fraudes et d'intimidations*». Plus de cent nations sont signataires de la Déclaration à présent.

Troisièmement, la logique historique de l'affirmation elle-même rend le raisonnement inapte. Ce raisonnement devait garantir la liberté d'un Etat

(5) Cité par Oscar SCHACHTER, «Sovereignty and threats to peace», in Thomas G. WEISS (dir.), *Collective Security in a Changing World*, 1993, p. 29.

(6) Thomas M. FRANCK, «The emerging right to democratic governance», *American Journal of International Law*, n° 86, 1992, pp. 46 et 49.

de choisir son propre système politique. Cependant, dans le monde moderne, comme l'a dit Lori Damrosch, «*un Etat choisit librement son système politique uniquement quand son peuple est libre de le choisir*» (7). Des efforts en vue de renforcer la capacité du peuple à choisir librement leur système gouvernemental, même aidés par l'étranger, font progresser l'objectif de la norme, en améliorant les opportunités d'autodétermination. Ainsi, le raisonnement en faveur de la norme soutient plutôt qu'il ne désapprouve les mesures prises par les Etats et les organisations, afin d'encourager la gouvernance démocratique et la transparence dans d'autres Etats.

Bien sûr, la frontière entre démocratie et autocratie n'est pas toujours bien définie. La liberté vient souvent par étapes successives. Des échanges peuvent se produire : une avancée dans une catégorie, le processus électoral par exemple, peut résulter en une régression dans une autre, telle la liberté d'expression. Il peut en découler des systèmes politiques mixtes. Un rapport récent de la Fondation nationale des Etats-Unis pour la démocratie (National Endowment for Democracy ou NED) décrit «*l'émergence de régimes hybrides, semi-autoritaires, caractérisés par des processus superficiellement démocratiques, qui masquent et contribuent à légitimer un régime autoritaire*» (8). Il existerait actuellement entre 45 et 60 régimes de ce genre. Certains ne présentent aucun obstacle à la promotion de la démocratie; d'autres cherchent agressivement à l'écraser.

Ainsi, la validité de réglementations étatiques spécifiques restreignant l'aide à la démocratie dépendront toujours du contexte de chaque cas, selon que l'objectif des lois soit d'étouffer la défense de la démocratie, qu'elles remplissent un objectif de politique d'Etat légitime, qu'elles la discriminent, qu'elles soient appliquées de manière équitable et selon qu'une réglementation plus spécifique puisse en arriver au même résultat. Les réponses à ces questions se trouvent partiellement dans la nature du régime derrière ces réglementations. Quel que soit le niveau d'engagement d'un Etat envers la liberté, la présomption est toujours du côté de la promotion de la démocratie et le principe gouvernant est le même : là où une réglementation donnée fait partie d'une stratégie plus vaste, visant à priver des groupes ou des individus de droits de l'homme protégés de manière internationale, il y a violation du droit international.

Même dans sa forme la plus controversée (les troubles civiques massifs), l'aide à la démocratie qui ne consiste qu'en un partage opportun de ressources non violentes d'information et de soutien financier rentre dans le cadre de normes internationales largement acceptées. Ses bénéficiaires ont le droit de les recevoir; ceux qui les répandent ont le droit de les donner. Ni un

(7) Lori DAMROSCH, «Politics across borders : non-intervention and non-forcible influence over domestic affairs», *American Journal of International Law*, vol. XXCIII, n° 1, 1992, p. 38.

(8) National Endowment for Democracy, *The Backlash Against Democracy Assistance*, 8 juin 2006, disponible sur le site Internet www.ned.org/publications/reports/backlash06.pdf.

autocrate à part entière, ni un autocrate à demi n'ont le droit de l'empêcher.

LES AUTOCRATES ET LA PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE

Quelles que soient les erreurs des États-Unis concernant l'Iraq – et elles sont nombreuses –, reste le fait indéniable que de donner des informations, de manière pacifique, sur des techniques de conflit non violent en réponse à des demandes authentiques venant d'un peuple dans un pays est très différent d'envahir ce pays et d'offrir à sa population une « aide » qu'ils n'ont pas voulue, en vue de la démocratie ou de quoi que ce soit d'autre.

Le président Poutine a raison de penser que, dans les siècles précédents, le droit international n'a pas mis fin à l'exploitation des peuples colonisés ni au pillage de leurs ressources, sous prétexte d'une mission « civilisatrice ». Cependant, il a tort de supposer que la promotion contemporaine de la démocratie est analogue au colonialisme européen. Aujourd'hui, la démocratie n'est pas une idée d'« homme blanc ». La demande populaire d'un gouvernement démocratique n'a pas de provenance raciale ou géographique. Elle se fait entendre de la Papouasie occidentale au Sahara occidental, de la Biélorussie au Tibet. Comme le savent ses meilleurs défenseurs, son succès dépend des initiatives et de l'énergie locales, pas d'une influence ou d'une pression étrangères. La démocratie ne nie pas le droit des peuples à l'autodétermination. Elle donne vie à ce droit.

Cependant, on dit que toutes les sociétés ne sont pas prêtes pour la démocratie, même si elles le désirent. Certains peuples, dit-on, n'ont pas de traditions culturelles, civiques ou juridiques qui leur permettraient de bien se gouverner. Ainsi, on doit leur permettre de progresser plus lentement. On doit accorder aux régimes autoritaires une certaine compréhension et peut-être un peu de sympathie. *« Quand mon peuple se comportera comme les Suédois, je les traiterai comme les Suédois »* : ces propos ont été attribués au Shah. Parfois, l'arrogance est justifiée par l'histoire.

Nous ne suggérons pas que la démocratie puisse fleurir spontanément du béton des autocrates. La démocratie fonctionne, du moins à son mieux, non seulement quand la société civique existe, mais quand elle est solide, unie dans une vision d'avenir pour son pays et dans sa stratégie pour y parvenir. Une fois victorieux, les nouveaux dirigeants doivent accepter le processus comme une fin ainsi qu'un moyen et respecter des résultats qu'ils désapprouvent parce que ceux-ci découlent de processus qu'ils ont approuvés. Ils doivent être fermes sur les procédures et donc flexibles sur la vérité. Ils doivent s'enorgueillir du développement lent et constant des institutions. Ils

doivent s'engager à enrichir leur peuple plutôt qu'eux-mêmes. Ils doivent accepter de partir au moment où ils ont consenti à le faire.

Tous les peuples opprimés ne sont pas capables de cela, mais beaucoup en sont capables, jusqu'à un certain point au moins. Afin de débattre de l'affirmation selon laquelle un peuple donné n'est pas «prêt» à la démocratie, il est essentiel de décomposer ce concept et de demander précisément ce à quoi le peuple n'est pas prêt : n'est-il pas prêt à ce que des chaînes de télévision parodient l'emprise des *apparatchiks*? n'est-il pas prêt à boycotter une fausse élection? pas prêt à écrire un *blog* critiquant la corruption? pas prêt à lire Thoreau sur *La Désobéissance civile*? Quand on confronte le fait d'être prêt à chacun des composants de la démocratie, il devient plus difficile de justifier une infraction particulière et plus facile de défendre d'autres libertés, qui pourraient être perdues en route.

Ainsi, les défenseurs de la démocratie n'ont pas vocation à se plier, ni à masquer leurs intentions. Le rapport de la NED affirme qu'assimiler la promotion de la démocratie à un changement de régime «*n'aide en rien*» et «*a joué en faveur des régimes autoritaires*» (9). Cependant, là où le droit à l'autodétermination d'un peuple est supprimé, toute l'utilité de la promotion de la démocratie est d'altérer le caractère du régime oppresseur par un engagement à long terme. Tous ces efforts seraient réduits à néant si les régimes tyranniques étaient censés rester d'une indifférence sublime à la pression de leurs citoyens.

Le pire cauchemar des autocrates n'est pas le «changement de régime» tel qu'il a eu lieu en Iraq : à tort ou à raison, la plupart font confiance au pouvoir protecteur de la diplomatie et, si celle-là échoue, à leur capacité d'opposer à la violence une violence plus grande encore. Leur plus grande peur est l'isolation intérieure : faire face à une résistance unifiée et non violente, qui inclurait leurs anciens suiveurs opportunistes, comme cela a été le cas dans les révolutions colorées. Shi Zongyuan, le contrôleur de la presse en Chine, a exprimé le point de vue de nombreux autocrates : quand on lui a demandé récemment pourquoi Pékin avait mis fin aux projets de distribution de la presse étrangère dans le pays, il n'a pas mâché ses mots, assurant «*quand je pense aux révolutions colorées, j'ai peur*» (10).

Il est vrai que les efforts des défenseurs de la démocratie pour changer le caractère d'un pays peuvent mener, en fin de compte, au changement de son identité. Cependant, un changement non violent naissant de l'intérieur est très différent d'un remplacement violent organisé de l'extérieur. Face à la pression de la démocratisation, le choix entre le compromis et la désintégration revient à l'autocrate. Les défenseurs de la démocratie échouent

(9) *Id.*

(10) Mure DICKIE / Richard MCGREGOR, «Fear of a 'colour revolution' behind China's new clampdown on free media. The ruling Communists are working hard to fight off 'street influences'», *Financial Times*, 18 nov. 2005.

s'ils ne lui présentent pas ces alternatives. L'argument favori des autocrates est leur réaction défensive face aux objectifs de la promotion de la démocratie. L'objectif implicite est que les régimes autoritaires changent ou s'achèvent. La promotion de la démocratie, même sous sa forme la plus agressive, n'a rien à voir avec l'Iraq; elle a tout à voir avec le pouvoir des gens ordinaires de changer le destin de leur pays.

DE L'UTILITÉ DE LA NON-VIOLENCE
POUR LA PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE

Revenons un instant en arrière et examinons l'histoire afin de nous rappeler les succès du «pouvoir du peuple». Avant, pendant et après les grandes guerres du siècle dernier, d'autres conflits ont eu lieu, non pas entre les nations mais à l'intérieur d'elles-mêmes, sans rapport avec la conquête ou l'idéologie, mais à propos de l'autodétermination et de la libération de la domination. Ces conflits ont été éclipsés dans les informations et les productions culturelles, donc dans notre mémoire collective, par les guerres, le génocide et la terreur. Or, les sanctions non violentes employées dans ces conflits peuvent être plus importants pour les conflits du XXI^e siècle que les combats contre le *Kaiser* allemand, les batailles navales dans le Pacifique ou les luttes dans les jungles d'Indochine ou les rues de Bagdad.

Dans chacun de ces conflits, des troubles ont été provoqués par les civils afin de contraindre ou de punir leurs opposants et d'emporter des concessions. Des protestations telles des pétitions, des parades, des marches et des manifestations soulevèrent le soutien et la mobilisation publics. Des formes de non-coopération comme des grèves, des *boycotts*, des démissions et la désobéissance civique subvertirent les opérations du gouvernement. Des interventions directes telles que des *sit-in* et des blocages frustrèrent la capacité de nombreux dirigeants à subjuguier leur peuple. Les résultats historiques furent énormes : des tyrans furent renversés, des gouvernements destitués, des armées occupantes furent bloquées et des systèmes politiques qui niaient les droits de l'homme, brisés. Des sociétés entières furent transformées, changées par des gens employant la résistance non violente pour détruire le contrôle de leurs adversaires sur les événements.

Tout a commencé en Russie, en 1904, quand un prêtre orthodoxe, Georgii Gapon, persuada 150 000 ouvriers de manifester dans les rues glacées de Saint-Pétersbourg, lors du premier soulèvement public du siècle contre le pouvoir autocratique. Il déclencha une action massive qui aboutit au premier Parlement élu par le peuple du pays.

Après les réparations imposées par la Première Guerre mondiale en Allemagne, des mineurs et des ouvriers ferroviaires confrontèrent, dans la Ruhr, en 1923, des soldats envahisseurs belges et français, envoyés pour extraire

les ressources allemandes. Ils refusèrent de coopérer et contrevinrent aux objectifs des envahisseurs jusqu'à ce les Britanniques et les Américains demandent le retrait des troupes.

En 1930-1931, Mahandas Ghandi dirigea une désobéissance civique massive contre les Britanniques en Inde : il convainquit ses disciples d'arrêter de payer les impôts sur le sel et d'acheter des tissus et des alcools monopolisés par les Britanniques, intensifiant ainsi leur long mouvement victorieux pour l'indépendance.

Pendant l'occupation allemande au Danemark, durant la Seconde Guerre mondiale, des citoyens refusèrent d'aider l'effort de guerre nazi et amenèrent leurs villes à l'immobilisme, forçant ainsi les Allemands à mettre fin aux couvre-feux et aux blocus. D'autres peuples sous domination nazie résistèrent avec une stratégie similaire.

Des étudiants, des médecins et des marchands salvadoriens, dégoûtés de la brutalité qu'un dictateur militaire imposait à leur pays, organisèrent une grève civique en 1944. Sans utiliser un seul fusil, ils séparèrent le général de ses défenseurs les plus proches, y compris des membres de l'armée, et le forcèrent à s'exiler.

Moins de dix ans après que les Britanniques eurent quitté l'Inde, un prêcheur baptiste de Géorgie, le Révérend Dr Martin Luther King Junior, suivant les enseignements de Gandhi, mena ses frères afro-américains dans une campagne de marches et de *boycotts*, qui allait durer quinze ans, afin de mettre fin à la ségrégation raciale dans le sud des Etats-Unis.

Quelques années après l'assassinat de Luther King, les dissidents polonais, dans ce qui fut le moment charnière d'un siècle de conflit non violent, défièrent l'autorité communiste en mettant en œuvre de nouvelles formes de résistance, rarement vues dans le bloc soviétique. En commençant avec une importante grève dans les chantiers navals de Gdansk, les ouvriers obtinrent le droit d'organiser un syndicat indépendant, qui donna naissance à Solidarnosc et entraîna finalement la fin du communisme.

Alors que le changement se préparait en Pologne, des mères argentines, révoltées par le silence du gouvernement sur la disparition de leurs fils, commencèrent à défiler sur la place centrale de Buenos Aires. Elles ne s'arrêtèrent pas tant que la légitimité de la junte militaire du pays soit affaiblie, provoquant sa chute après la débâcle de la guerre des Malouines.

Au moment de la chute des généraux en Argentine, au Chili, le général Augusto Pinochet était confronté à un mouvement populaire émergent, en dépit d'un règne de la terreur. Finalement, le public le renversa par le biais d'un plébiscite qu'il n'était pas censé perdre.

De l'autre côté du monde, après que Ferdinand Marcos eut faussé une élection dans les Philippines en 1986, Corazon Aquino, la veuve d'un chef

de l'opposition assassiné, fit descendre des centaines de milliers de gens dans les rues. En soutenant une rébellion d'officiers militaires en faveur de réformes, ces derniers mirent fin au règne du dictateur, qui prit la fuite.

Alors que Solidarnosc continuait son combat sous la loi martiale, les organisateurs de *boycotts*, les syndicats et les chefs religieux d'Afrique du Sud s'unirent pour mener une campagne non violente contre l'*apartheid*. En plus de sanctions internationales, ils aboutirent à la libération forcée de Nelson Mandela, qui mena à bien des négociations pour un avenir démocratique.

Quelques jours après la chute du Mur de Berlin, des milliers d'étudiants tchèques s'assirent au bord de la place Wenceslas à Prague, en chantant «*nous n'avons pas d'armes [...] le monde nous observe*». Et en quelques semaines, le régime communiste du pays et d'autres similaires en Allemagne de l'Est, en Hongrie, en Bulgarie avaient pris fin.

En 1999-2000, un mouvement de résistance en Serbie, mené par des étudiants, ainsi qu'une opposition politique unifiée, se mobilisèrent pour la défaite de Slobodan Milosevic aux élections qu'il tentait de falsifier. Confronté à une grève générale, sa force de sécurité neutralisée par un soulèvement non violent, le «Boucher des Balkans» décida de lever le pied et de passer plus de temps avec son petit-fils.

En dépit des résultats extraordinaires du «pouvoir du peuple», la dynamique du conflit non violent reste sous-estimée et mal comprise. Le pouvoir du peuple est régulièrement, à tort, confondu avec la non-violence éthique et la résistance passive ou bien avec la résolution des conflits et le processus de paix. Elle est perçue comme n'étant pas utile pour régler les menaces à la sécurité importantes dans des pays comme l'Iran ou la Corée du Nord. Or, bien sûr, c'est là qu'existent les plus grandes opportunités, car les dirigeants les plus brutaux laissent leur régime dans l'état le plus fragile, donc susceptible de s'écrouler.

Cet aveuglement sur le potentiel du conflit non violent est particulièrement étonnant, si on considère les informations présentées dans une étude récemment publiée par la Maison de la liberté, *Comment la liberté est conquise* (11). Y sont analysées soixante-sept transitions vers la démocratie durant les 35 dernières années, afin de déterminer la relation entre le comportement de l'opposition avant un changement de gouvernement et le niveau de liberté subséquent. Il apparaît que, dans 50 des 67 transitions, une action populaire, civique et non violente, a joué un rôle critique. L'étude révèle que, lorsque l'opposition utilise moins de violence, une plus grande liberté s'ensuit. Elle montre aussi que plus la participation populaire

(11) Drian KARATNYCKY / Peter ACKERMAN, *How Freedom is Won : from Civic Resistance to Durable Democracy*, Freedom House, 2005, disponible sur le site Internet www.freedomhouse.org/uploads/special_report/29.pdf.

à la résistance contre la tyrannie est vaste, plus la liberté après le changement est grande.

Dans ces conditions, il est difficile de comprendre pourquoi certains observateurs, surtout en Europe, tendent à critiquer une forme de résistance bien plus susceptible d'apporter la liberté, avec moins de pertes de vies et de biens, que les tactiques utilisées, par exemple, en Tchétchénie. Il semblerait que ces sceptiques croient que, en général, les mouvements de pouvoir populaire et les révolutions colorées en particulier représentent, en quelque sorte, une nouvelle forme de changement de régime commandé de l'extérieur. Ian Traynor, par exemple, écrivit dans *The Guardian* que les révolutions colorées sont «une création américaine, un exercice sophistiqué et brillamment conçu d'empreinte occidentale et de marketing de masse, qui a été utilisé dans quatre pays, en quatre ans, pour tenter de mettre fin à des élections faussées et de renverser des régimes déplaisants» (12).

Une des explications possibles de ce scepticisme peut être que les sociétés qui ont réussi à se transformer en une forme plus démocratique de gouvernance tendent à être plus amicales envers les Etats-Unis. Ainsi, les légions de critiques de l'Administration Bush sont particulièrement suspicieuses : n'est-il pas raisonnable de supposer que, parce que les Etats-Unis sont bénéficiaires, en termes géopolitiques, de ces révolutions colorées, leurs dirigeants sont encouragés à les initier ?

Peut-être les dirigeants américains devraient-ils être stimulés par cet argument. En tout cas, ils n'ont manifestement rien fait de ces nouveaux alliés. Il n'y a pas vraiment de preuve que les experts en stratégie étrangère des Etats-Unis, républicains ou démocrates, connaissent bien ou même s'intéressent à la dynamique du conflit non violent. La plupart des dirigeants des Etats-Unis ne prendraient pas au sérieux l'idée qu'un changement de gouvernement en Iran ou en Corée du Nord soit possible sans violence, même si 50 transitions vers la démocratie, sur 67, ont réussi de cette manière. Il est révélateur que les deux dirigeants des révolutions orange et des roses ne pensent pas aux Etats-Unis quand ils considèrent l'intervention extérieure dans les transitions de leurs propres nations. Dans leur déclaration du 5 janvier 2005, connue à présent sous le nom de «Déclaration des Carpates», M. Saakashvili, de Géorgie, et V. Iouchtchenko d'Ukraine disent : «nous rejetons fermement l'idée que des révolutions pacifiques et démocratiques puissent être provoquées par des techniques artificielles ou des interférences extérieures. Au contraire, les révolutions géorgienne et ukrainienne ont eu lieu en dépit de telles techniques politiques ou d'intervention extérieure» (13). Les deux dirigeants ne faisaient pas allusion à l'intervention

(12) Ian TRAYNOR, «US campaign behind the turmoil in Kiev», *The Gardian*, 26 nov. 2004.

(13) Déclaration des Carpates des dirigeants de Géorgie et d'Ukraine, 5 janv. 2005, disponible intégralement en anglais sur le site Internet www.president.gov.ge/?l=E&m=5&sm=2&st=0&id=29 et résumée en français sur le site Internet www.voltairenet.org/article15912.html#article15912.

des Etats-Unis – le gouvernement américain fut pris au dépourvu par ces deux révolutions –, mais ils parlaient de la Russie.

* *
*

Au XXI^e siècle, aucun peuple opprimé n'est obligé d'être patient, de prier Dieu ou de se repentir plutôt que de s'élever en faveur de droits internationalement reconnus, de l'Etat de droit, d'élections libres et d'un gouvernement démocratique. Ces peuples ne sont pas non plus obligés de lutter seuls : ils ont tout à fait le droit de demander de l'aide à l'étranger, dans une lutte non violente pour renverser leurs oppresseurs. Contrairement aux affirmations des autocrates, le droit international est du côté de ceux qui cherchent la démocratie et de ceux qui les aident, non du côté des opposants à celle-ci.